

Mon DOSSIER SANTÉ



« JE DEVIENS ACTEUR DE MA SANTÉ »

Le dossier électronique du patient
dans le canton de Neuchâtel

Mon DOSSIER SANTÉ

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Mon Dossier Santé est un dossier électronique qui rassemble toutes les informations sur votre santé dans un espace sécurisé.

Par exemple :

- le rapport de l'hôpital après votre dernière opération
- une ordonnance pour vos médicaments
- une radiographie de votre genou
- votre carnet de vaccination
- des informations utiles en cas d'urgence

Mon Dossier Santé permet aux professionnel-le-s de santé de partager des informations médicales utiles à votre prise en charge, avec votre accord et sous votre contrôle.

De votre côté, vous accédez en tout temps aux données de santé qui vous concernent. Vous pouvez également ajouter des informations (telles qu'allergies, personnes de contact, directives anticipées).

QUI A ACCÈS À MES DOCUMENTS ?

■ Vous-même

Vous accédez à tout moment, et de manière sécurisée, à tous vos documents médicaux. Vous en êtes le propriétaire.

■ Les professionnel-le-s de la santé de votre choix

Seuls les professionnels de santé autorisés par le patient auront accès aux documents et il est en plus possible de donner des accès plus ou moins larges.

■ Les proches de votre choix

Vous pouvez aussi déléguer la gestion de votre dossier santé à une autre personne : votre conjoint, vos enfants, un proche de confiance.

MES DONNÉES SONT-ELLES EN SÉCURITÉ ?

- Seuls les professionnel-le-s de santé de votre choix peuvent consulter votre dossier. **Votre assureur maladie, votre employeur et l'État n'ont pas et n'auront jamais accès à votre dossier médical électronique. La loi l'interdit !**

- Le système est certifié par un organisme indépendant selon plus de 440 critères définis par la Confédération.

- L'accès se fait par une authentification forte à 2 facteurs sur la base d'une identité électronique sécurisée certifiée.

- Chaque accès est enregistré dans un journal. Vous savez toujours ce qui se passe avec les documents dans votre dossier électronique.

- Vos données sont sauvegardées sur des serveurs en Suisse.

LE SECRET MÉDICAL EST GARANTI !

« MON DOSSIER SANTÉ » EST-IL OBLIGATOIRE ?

L'ouverture de « Mon Dossier Santé » est facultative pour les patient-e-s. Une fois votre dossier électronique ouvert, vous pouvez le révoquer à tout moment, sans justification.

PLUS DE
COHÉRENCE

PLUS DE
SÉCURITÉ

UNE
MEILLEURE
PRISE EN
CHARGE

C'EST
FACILE

C'EST
SÛR

C'EST 100%
GRATUIT

Mon DOSSIER SANTÉ

À QUOI SERT « MON DOSSIER SANTÉ » ?

GRÂCE À MON DOSSIER SANTÉ :

- 1. Votre traitement est mieux coordonné :** chaque prestataire de soins connaît votre traitement, les diagnostics ainsi que les mesures prescrites. Votre thérapeute dispose des bonnes données, au bon endroit, au bon moment. **Pas besoin de réexpliquer votre cas à chaque fois !**
- 2. Vos informations de santé sont regroupées :** vos images médicales (radiographies, scans, IRM, échographies), vos résultats laboratoires, les rapports de consultation ou d'opération, vos ordonnances, etc. sont accessibles dans un dossier unique. Vous pouvez aussi y enregistrer vos directives anticipées et votre décision quant au don d'organe.
- 3. Le risque d'erreur médicale diminue :** les prestataires de soins, à chaque stade de votre traitement, ont accès à vos informations médicales, notamment concernant les allergies et les interactions entre médicaments.
- 4. Vous devenez acteur de votre santé :** propriétaire de vos données, vous êtes davantage impliqué dans vos traitements et les décisions médicales qui vous concernent.
- 5. Vous gagnez du temps, limitez les déplacements et les gestes intrusifs :** vous n'aurez pas systématiquement besoin d'effectuer une nouvelle prise de sang puisque le spécialiste dispose des résultats de l'analyse précédente.
- 6. Les coûts de la santé diminuent :** le nombre d'examens et de consultations inutiles recule ; En ayant accès à vos données de santé, les prestataires de soins peuvent mieux se coordonner tout au long de votre traitement.

ACCIDENT DE SKI

*Dimanche 15 février, 16h30 :
dernière piste de la journée.
Un snowboarder vous percute.
Votre jambe fait « Crac ! »*

À l'hôpital, le médecin orthopédiste ordonne des radiographies. Bilan : fracture du tibia et du péroné. On doit vous opérer d'urgence.

Votre dossier médical électronique précise que vous êtes allergique à certains anesthésiques. L'anesthésiste adapte donc les produits injectés.

Après trois jours, vous rentrez chez vous. Le chirurgien enregistre dans votre dossier électronique les radiographies, le rapport d'opération et le rapport de sortie d'hôpital.

Lors de la prochaine consultation, votre médecin traitant est parfaitement au courant de votre fracture et des soins reçus. Il vous prescrit des séances de physiothérapie.

GROSSESSE

*Félicitations,
vous êtes enceinte !*

Au fil des semaines, votre gynécologue dépose dans votre dossier électronique les échographies, votre courbe de poids, les résultats des prises de sang, les monitorings, etc.

Le moment venu, vous vous rendez à la clinique. Les sages-femmes vous prennent en charge. Elles connaissent tout sur votre grossesse : son déroulement, le terme prévu, les problèmes rencontrés, la position de votre bébé ou encore votre groupe sanguin.

Elles savent surtout que vous êtes diabétique de type 1. Elles contrôlent donc votre glycémie toutes les 30 minutes pendant l'accouchement, afin de protéger votre enfant et vous-même.

« DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE SANTÉ »

Mon DOSSIER SANTÉ

QU'EST-CE QUE « MON DOSSIER SANTÉ » ?

« Mon Dossier Santé » est le dossier électronique du patient neuchâtelois, selon la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP).

QUAND ENTRE-T-IL EN VIGUEUR ?

Le dossier électronique du patient est introduit progressivement dans toute la Suisse. Il est possible pour la population neuchâteloise d'ouvrir un dossier santé dans le courant de l'été 2022.

POURQUOI UN PROJET CANTONAL ?

En partenariat avec l'État, les prestataires de soins et leur service informatique (CIGES) se sont unis pour mettre à votre disposition « Mon Dossier Santé » :

Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), le Centre Neuchâtelois de psychiatrie (CNP), Analyses et diagnostics médicaux (ADMED), les associations faitières des établissements médico-sociaux publics et privés (ANEMPA, ANIPPA), Neuchâtel Organise le Maintien à Domicile (NOMAD), la Société Neuchâteloise de Médecine (SNM), l'Ordre Neuchâtelois des Pharmaciens (ONP).

« MON DOSSIER SANTÉ » EST-IL COMPATIBLE AVEC LES AUTRES SYSTÈMES ?

« Mon Dossier Santé » est 100% compatible avec les autres systèmes en Suisse, car il utilise des technologies qui assurent l'interopérabilité des systèmes et l'échange des documents.

Sa certification assure que les données contenues dans « Mon Dossier Santé » peuvent être partagées avec d'autres communautés certifiées en Suisse. Si vous devez être pris-e en charge par un hôpital ou par un médecin d'un autre canton en cas d'urgence, ceux-ci pourront accéder à votre dossier, pour autant qu'ils soient affiliés à une telle communauté et que vous ayez donné votre accord préalable.



INSCRIVEZ-VOUS !

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site internet :

www.mondossiersante.ch



Mon Dossier Santé

Rue de Tivoli 28

Case postale 1

2002 Neuchâtel 2

032 889 52 61

info@mondossiersante.ch

